

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 juin 2013

La RSE : une voie pour la transition économique, sociale et environnementale

Déclaration du groupe des associations

En questionnant le rôle des entreprises au sein de la société, la RSE ne s'adresse pas seulement à un acteur parmi d'autres mais participe d'une transformation de notre modèle socio-économique. En effet, la responsabilité sociale des entreprises redéfinit la finalité même des activités économiques, mais aussi leurs conséquences à long terme pour la planète et pour les générations à venir. Son institutionnalisation progressive dans le paysage managérial témoigne désormais d'une prise de conscience généralisée de l'ensemble des parties prenantes et d'une volonté partagée de répondre aux préoccupations qui en résultent.

L'avis - pour lequel nous tenons à saluer l'effort de compromis réalisé par toutes les parties - s'inscrit ainsi de manière pertinente dans un contexte de dispositions nationales et internationales qui font évoluer les pratiques et les réglementent, dont la dernière en date constitue le lancement annoncé par le gouvernement actuel d'une plateforme RSE.

Le groupe des associations soutient le parti pris de l'avis consistant à favoriser une approche incitative de la RSE, dans l'esprit de la méthode de conception comme du contenu des différents instruments existants en matière de RSE. Qu'il s'agisse des Principes directeurs de l'OCDE ou de l'ONU, de la norme ISO 26000 ou des accords-cadres internationaux, tous résultent de négociations multipartites et donc de larges consensus. Tous visent aussi à renforcer l'attrait de la RSE pour les entreprises en les invitant (et non en les obligeant) à adopter des pratiques vertueuses. De la même manière, nous partageons la philosophie des travaux réalisés sur le sujet par la Commission européenne, lesquels tendent à valoriser l'impact positif des entreprises, à améliorer les processus d'autorégulation et à renforcer la visibilité de la RSE par la diffusion de bonnes pratiques.

Afin d'assurer une démarche de progrès effective, il nous apparaît essentiel que la RSE soit issue d'une politique équilibrée entre incitation et régulation. Notre groupe est ainsi favorable aux préconisations de l'avis veillant à ne pas contraindre par le droit mais à encourager l'adoption de pratiques responsables.

La pérennisation du dialogue sociétal et la généralisation des ACI participent de cette méthode par une conception et une mise en œuvre partagées de la norme. De même, l'accompagnement des TPE-PME dans la définition de leur politique RSE, à travers l'échange de bonnes pratiques et l'élaboration de guides, va dans le bon sens. Enfin, comme le souligne l'avis, il est important de rendre l'information sur la RSE plus accessible afin de mieux en faire comprendre les enjeux.

L'état d'esprit pragmatique et constructif de l'avis a conduit le groupe des associations à voter en sa faveur.